



Bénése
Maremne

2020/.....

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2020

DATE DE CONVOCATION 21.01.2020

DATE D'AFFICHAGE 21.01.2020

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15

Présents 12 Votants 13

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET

Etaient présents : Albertine DUTEN, José LABORIE, Jean-François MONET, Bernard ROUCHALÉOU, Chantal JOURAVLEFF, Christophe ARRIBET, Jean-Christophe DEMANGE, Jean-Michel METAIRIE, Damien NICOLAS, Valérie LABARRERE, Fabien HICAUBER, Olivia GEMAIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Annie HONTARREDE, Fernanda CABALLERO

Absents : Jean-Baptiste GRACIET

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hontarrède à Mme Duten

M Jean-Christophe DEMANGE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

0. **APPROBATION Du CR du 16 décembre 2019**
1. **Urbanisme – patrimoine**
 - a. Régularisation parcelles de lotissements à intégrer dans le domaine public
2. **Finances – Marchés publics**
 - a. Sydec : renforcement réseau électrique et telecom et EP route de Capbreton ldt Pigon
 - b. Tarifs location de salle
 - c. Marché groupe scolaire : récupération pénalités
3. **Ressources Humaines**
 - a. Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent
4. **Questions diverses**
 - a. Compte rendus commissions communales
 - b. Enfance-jeunesse
 - c. Avancement travaux en cours
 - d. CCAS
 - e. Diverses informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Maire ouvre la séance par la validation du compte rendu du conseil municipal en date du 16 décembre 2019. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR : Néant

Le Maire évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

DCM 200127-1 REGULARISATION INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique que lorsqu'une voie privée existante est ouverte à la circulation publique, si son classement au domaine public ne modifie en rien les conditions d'accès et de circulation publique, l'enquête publique n'est pas requise.

Plusieurs espaces publics de lotissements ont été repris ou des rues ont été créées par la commune.

Afin de faciliter l'entretien de ces voiries appartenant au domaine privé de la commune par la communauté de communes, il est proposé de classer celles-ci dans le domaine public routier communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

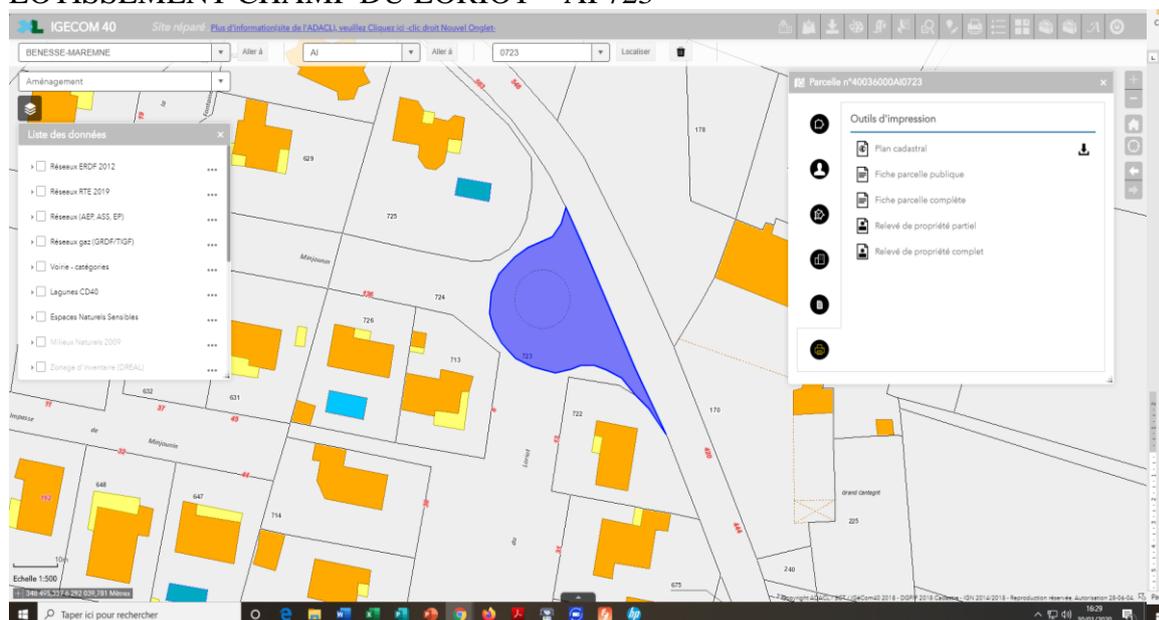
Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière

- **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les voies suivantes :

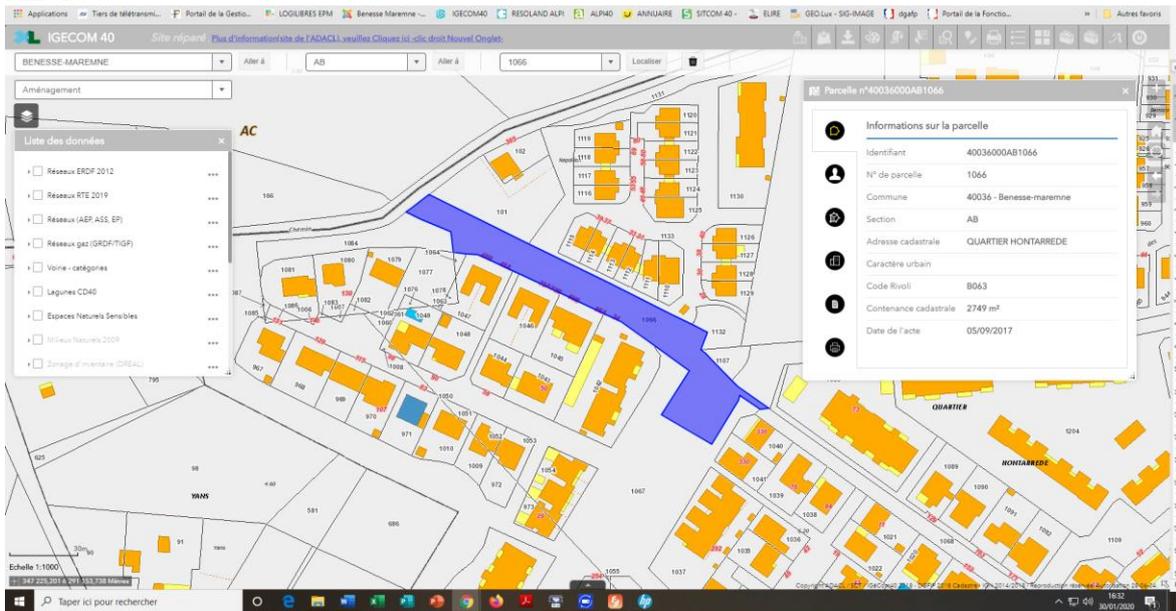
LOCALISATION	CADASTRE	SUPERFICIE		ML
<i>Lotissement Champ du Loriot</i>	AI 723	743 M2	ROND-POINT	81
<i>Quartier Hontarrède – Vieille poste</i>	AB 1066	2749 M2	VOIRIE	1014.67
	AB 1067	9583 M2	VOIRIE	
	AB 1060	56 M2	VOIRIE	
	AB 1068	1456 M2	VOIRIE	
<i>Carrerot – Les Chênes</i>	AH 449	4124 M2	VOIRIE	170
	AH 450	230 M2	VOIRIE	45

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

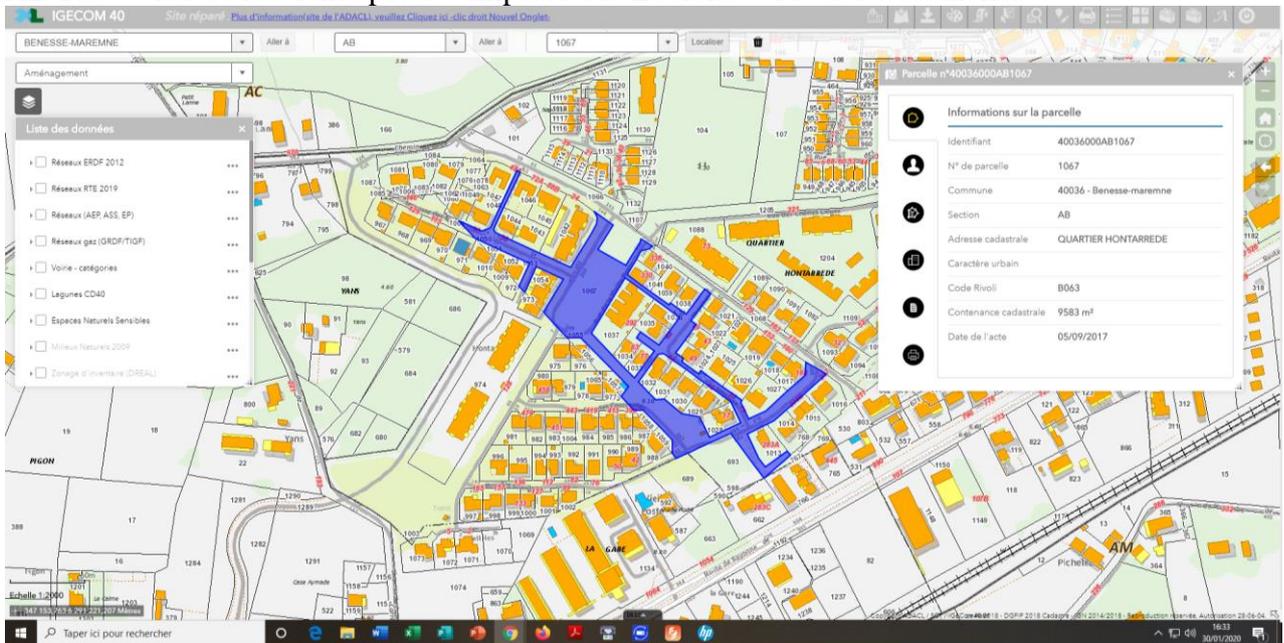
LOTISSEMENT CHAMP DU LORIOT – AI 723



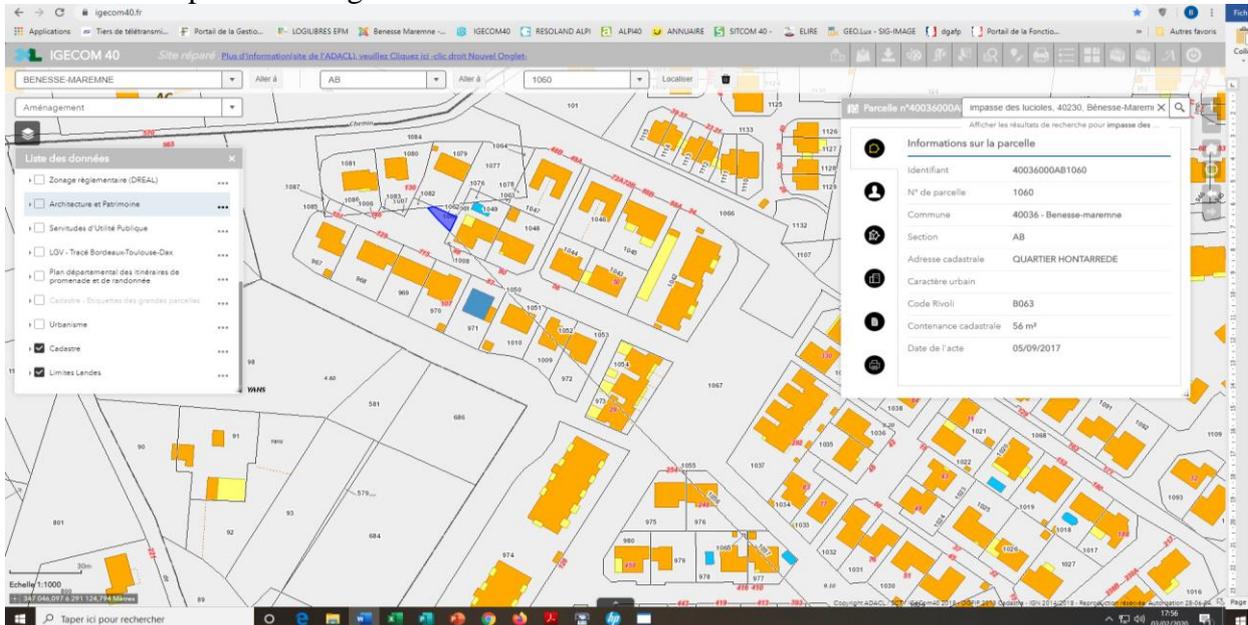
QUARTIER HONTARREDE – VIEILLE POSTE – rue de la vieille poste AB 1066



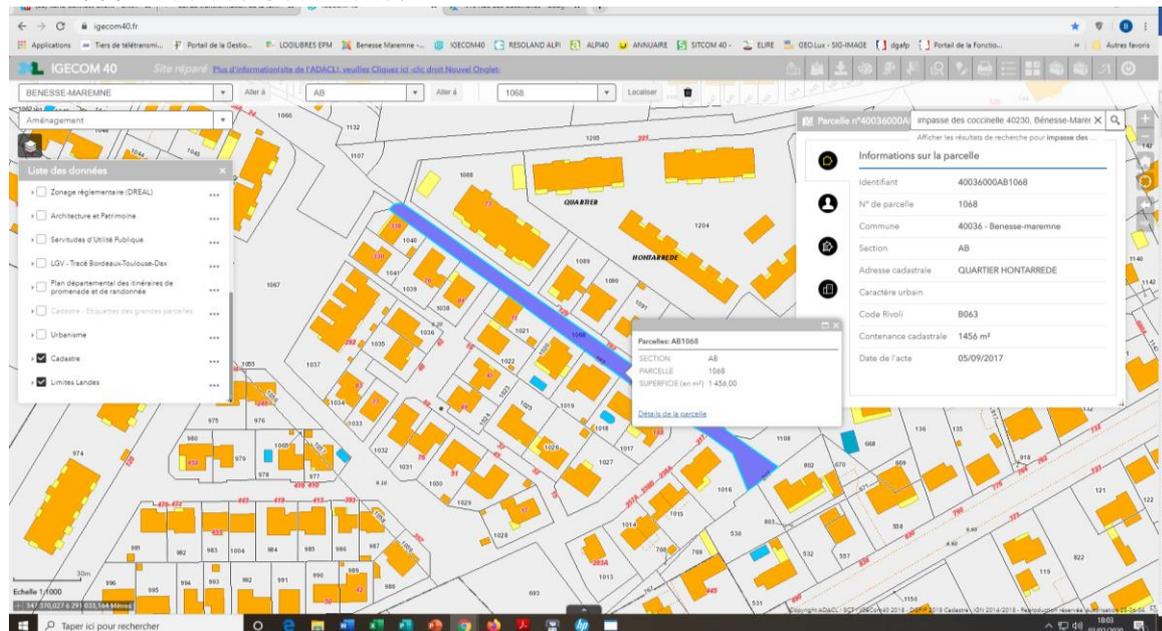
AB 1067 – rue de la Vieille poste – impasse des Lucioles – rue des Coccinelles



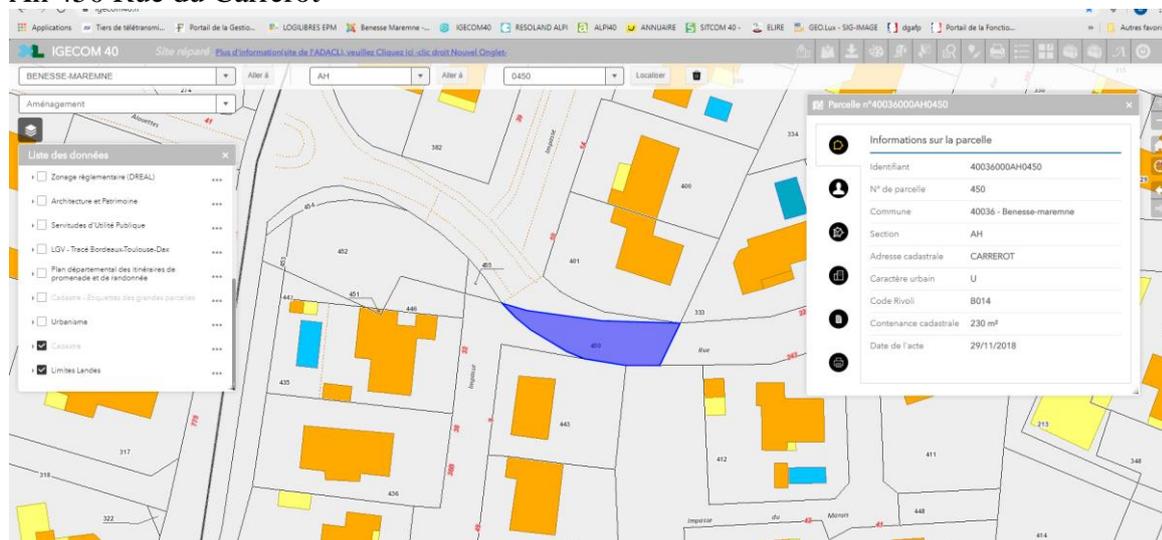
AB 1060 – impasse des Cigales



AB 1068 – rue des Coccinelles



Ah 450 Rue du Carrerot



AH 449 Carrerot impasse du Marais et impasse des chênes

DCM 200127- 2 RENFORCEMENT RESEAUX LIEU-DIT PIGON

Le SYDEC a transmis une étude technique et financière concernant des travaux de renforcement de réseau électrique, d'éclairage public, de génie civil télécom et de câblage orange sur la route de Capbreton au lieu-dit Pigon. Le montant des travaux s'élève à 171 622 €TTC, la participation de la commune est de 33 813 € dont 17 741 € sur fonds libre et 16 071 € autorisée sur emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager travaux de renforcement de réseau électrique, d'éclairage public, de génie civil télécom et de câblage orange sur la route de Capbreton au lieu-dit Pigon
- **APPROUVE** l'étude technique et le plan de financement proposé par le SYDEC
- **S'ENGAGE** à rembourser le montant de la participation communale au SYDEC d'un montant de 33 813 € sur fonds libre
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération

DCM 200127- 3 TARIF DE LOCATION DE SALLE

Le Maire propose à l'assemblée d'examiner le tarif de location des salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** de fixer les montants des contributions financières des locations des salles municipales comme suit à compter du 1^{er} février 2020 :

- **Salles communales :**

Location pour AG ou réunions des copropriétés de résidences communales et organismes privés	30 €/réunion
---	--------------

- **Salle Foyer Rural :**

	Vendredi 14h à Dimanche	Samedi et Dimanche
Habitant commune	250,00 €	200,00 €
Habitant hors commune	500,00 €	400,00 €

- **DECIDE** que les associations communales ayant une activité régulière bénéficient de la gratuité sur l'ensemble des salles

- **INDIQUE** que Les réservations ne pourront être prises plus d'un an à l'avance.

Que la réservation sera définitivement enregistrée lorsque l'ensemble des pièces suivantes seront fournies :

- * Un chèque de 500,00 € (Foyer rural) et 200 € (autres salles) correspondant au montant de la caution des salles
- * Un chèque de 25,00 € correspondant au montant de la caution pour la clef électronique
- * Une attestation d'assurance en responsabilité civile sur les biens loués
- * Un chèque du montant de la location qui sera encaissé postérieurement à la manifestation
- * Le règlement devra être signé et paraphé à toutes les pages.

- **PRECISE** que les éventuelles dégradations constatées seront décrites sur l'état des lieux de sortie et les frais de remise en état de la salle ou du matériel seront à charge intégral de l'utilisateur.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à la présente

MARCHE GROUPE SCOLAIRE

Délibération annulée – pas nécessaire

DCM 200127- 4 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON PERMANENT
--

Le Maire précise à l'assemblée, conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services à savoir pour remplacer des agents titulaires absents, pour accroissement d'activité et /ou besoin temporaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer le poste suivant à compter du 1^{er} février 2020 :

- * un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^{ème})

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

QUESTIONS DIVERSES

- M Rouchaléou fait un point sur les travaux en cours :
 - o Route d'Angresse : le revêtement de la voie sera posé les 28 et 29 janvier 2020
 - o Assainissement ldt la Gare : la portion de Carrère au rond-point de Capbreton est terminée et en fonctionnement. La prochaine phase desservira les commerces, les travaux seront réalisés en fonction de la hauteur de la nappe d'eau car ils devront être réalisés par fonçage.
 - o Groupe scolaire : la phase de réception est en cours, il y a encore quelques reprises à réaliser et travaux à terminer
 - o Bâtiment de la Poste : des travaux supplémentaires sont à prévoir à la suite de la démolition de certaines parties : plancher, plafond et peinture soit pour un montant de 16 646 € TTC
 - o La première réunion de chantier concernant la construction d'un plateau multi-sports couvert aura lieu le 28 janvier à 15 h
- CCAS : Mme Duten indique que la dernière réunion a porté sur l'étude de dossiers sociaux. Elle ajoute que des logements sociaux ont été attribués à des personnes proposées en accord avec MACS car les candidats bénésois ne remplissaient pas les critères exigés pour ces logements La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 24 février et aura pour objet le vote du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation du résultat. Elle informe que plusieurs personnes âgées de la commune se trouvent en détresse notamment en raison de troubles de type alzheimer.
- Mme Gemain évoque à son tour des sujets liés à la culture et à la communication :
 - o **Bibliothèque :**
- Comparatif 2018/2019

2018/2019	Adultes/Ados	Enfants	Classes
Nombre d'adhérents	118/ 165 soit 40% de plus	128/ 172	12 X 25
Nombre de prêts	1779/ 2098 soit 18% de plus	2743/ 2758	1574/ 1388
Nombre d'ouvrages	1814/ 2154 soit 19% de plus	2484/ 2610	
MDL	970/ 1206	948/ 1200	

- Notre fonds est de **4764** livres dont 2610 ouvrages pour enfants et 2154 ouvrages adultes.
- La Médiathèque Départementale nous prête actuellement **2407** documents. Soit **7170** disponibles pour le public.
- Il est à noter une demande de BD adultes : il est proposé d'augmenter le budget acquisition de livres en vue d'intégrer des BD adultes

Il est proposé une modification des horaires d'ouverture :

Mardi : 9h à 12h00 au lieu de 10h-13h et **16h à 18h30** au lieu de 16h – 19h00

Mercredi : 9h -12h00 au lieu de 10h-13h et **14h-18h30** au lieu de 16h-19h00

Jedi : 16h-18h30 au lieu de 16h-19h

Samedi : **9h30-12h30** au lieu de 10h-12h30.

Ainsi la bibliothèque serait ouverte 2h00 de plus le mercredi.

- **Cinéma en plein air** : Mme Gemain propose de reconduire une séance et indique qu'elle pourrait être couplée avec la fête de la fin d'été du centre de loisirs et du BNS Ados sur proposition des techniciens : les élus donnent leur accord. Les techniciens devront établir une proposition d'animation et un projet.
- **Communication** : quelle suite pour le mag ? à voir avec la nouvelle commission à l'issue des élections municipales. Rappel la page facebook BNS actu n'est pas une page de la mairie mais une page d'information notamment associative.
- **Environnement** :
 - COPIL des Barthes le 30 janvier
 - Réunion Paysages et cadre de vie le 7 février
 - Journée citoyenne le 13 juin (si le nouveau conseil souhaite poursuivre cette manifestation)

Mme Gemain, qui ne se représentera pas, fait le voeu que le nouveau conseil municipal issu des urnes engage une politique tournée vers la préservation et la protection de l'environnement.

- Mme Jouravleff donne les informations suivantes :

- Réflexion autour du BNS'Ados : un questionnaire est mis en place à destination des adolescents et sera distribué aux collégiens lors d'une rencontre dans les collèges, une invitation est lancée aux parents et aux jeunes pour un apéritif convivial. Elle a proposé la création d'un groupe fermé sur facebook pour échanger avec les parents et les ados, la page facebook publique n'étant pas un lieu d'échange jugé satisfaisant.
- Mme Bertrand sera absente quelque temps car elle attend un heureux évènement. Un animateur ou animatrice est en cours de recrutement.
- Le marché de producteurs fait une pause et reprendra début avril. Pendant ce temps, un travail sera réalisé sur la rédaction d'un règlement.

- M Demange s'interroge sur le devenir du local communal loué pour héberger un commerce de vente de pizzas ; celui-ci étant fermé depuis des mois. M le Maire précise qu'effectivement ce commerce ne réouvrira pas le gérant n'étant plus en capacité de poursuivre son activité, il est nécessaire d'engager une procédure en vue de récupérer ce local.

Plus généralement, M Demange aborde la question des baux communaux qu'il estime très accessible financièrement, s'interroge sur l'occupation réelle des logements dédiés aux commerces et sur l'attractivité du centre bourg. Il ajoute qu'il serait utile de réétudier cette question et de faire un point sur ces baux.

- PLUI : l'enquête publique est terminée, il est à noter une bonne participation des habitants avec plus de 600 observations ou demandes. Les commissaires enquêteurs rendront leur avis le 31 janvier.

- Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- L'association des Mayés repart, un groupe de jeunes gens s'est constitué.
- Route de Carrère : celle-ci a été fortement dégradée en raison des travaux d'élargissement de l'autoroute, elle fera l'objet d'une inscription au programme de réfection de MACS

- Présence d'une entreprise proposant sur la commune des baptêmes de paramoteurs etc.
- 5 février : galette des rois de l'association Regain au Foyer rural
- Vendredi 31 janvier : loto du BNS'Ados au Foyer rural
- Prochain conseil municipal le vendredi 21 février 2020 à 18 h 30

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT :

N° décision	Date décision	Objet :
2019-62	11-déc.-19	DIA LABROUCHE - Rue de Guillebert
2019-63	11-déc.-19	DIA DUPLÉ - Route de Sarailot
2019-64	20-déc.-19	DIA fond de commerce - Chemin du Brana zi Arriet
2019-65	27-déc.-19	DIA MORENNES VASSILI - 193 Chemin de Carrere
2019-66	27-déc.-19	DIA BATISTA ESTEVES -43 ru de Minjounin
2019-67	27-déc.-19	DIA PAYNEAU - Rue du Clocher

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

Jean—François MONET	Chantal JOURAVLEFF	Bernard ROUCHALEOU
Albertine DUTEN	Jean-Christophe DEMANGE	Jean-Michel METAIRIE
Olivia GEMAIN	José LABORIE	Annie HONTARREDE Excusée
Damien NICOLAS	Fabien HICAUBER	Valérie LABARRERE e
Christophe ARRIBET	Fernanda CABALLERO Excusée	Jean-Baptiste GRACIET Absent